

Liste des délibérations examinées par le Conseil municipal le 1er septembre 2022

- N° DE2022-57 Désignation du secrétaire de séance
- N° DE2022-58 Délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- N° DE2022-59 Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal
- N° DE2022-60 Création de la distinction honorifique de citoyen d'honneur de la Commune de Fontaines
- N° DE2022-61 Attribution de la distinction honorifique de citoyen d'honneur de la Commune de Fontaines à M. Riccardo Bardelli
- N° DE2022-62 Relations contractuelles avec les associations pour la mise à disposition de locaux et de matériel municipaux
- N° DE2022-63 Partenariat entre la Commune de Fontaines, l'EPLEFPA et l'ALESA de Fontaines dans le cadre du programme des actions culturelles du projet « Bruits qui courent »
- N° DE2022-64 Subvention exceptionnelle à l'Association des amis de l'église St Just
- N° DE2022-65 Subventions exceptionnelles à l'association Fontaines échanges et à l'amicale des conscrits
- N° DE2022-66 Relations contractuelles entre la Commune de Fontaines et l'OPAC 71 participation financière pour la réalisation de travaux permettant l'accueil de professionnels de santé
- N° DE2022-67 Règlement d'une amende à l'organisme Reuters News et Media Inc

Affiché le 03 septembre 2022



Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe , dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.